
Réunion de la commission **Services publics et services aux publics**

du 20 mars 2025

Président : Pierre-Louis Bras

Synthèse

Les rapporteurs de la commission, Maryse Fesseau et Pascal Chevalier, ont présenté **les programmes de travail des services producteurs** en se concentrant sur ceux qui s'inscrivent dans les avis du nouveau moyen terme 2024-2028 du Cnis. Ce programme annuel de travail de la statistique publique dans le domaine des services publics est disponible dans son intégralité et en version résumée ici : <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2025/02/programme-de-la-statistique-publique-2025-commission-services-publics-et-services-aux-publics-1.pdf>

La commission a ensuite examiné les différentes problématiques liées à **la consolidation du système d'information sur la délinquance**, en lien avec l'avis de moyen terme n° 6.

Le service statistique du ministère de l'Intérieur (SSM-SI) a présenté un état des lieux des sources disponibles. La première d'entre elles regroupe les enquêtes de victimation, notamment l'enquête Vécu et Ressenti en matière de Sécurité (VRS), dont les particuliers sont victimes directes, afin de produire des indicateurs clés sur les victimations à l'échelle infranationale, d'identifier les perceptions en matière de sécurité à l'échelle nationale et d'éclairer une thématique spécifique liée à la sécurité. La 5^e édition de cette enquête, présentée en opportunité lors de cette séance, sera sur le terrain en 2026.

La délinquance enregistrée, soit par des dépôts de plainte, soit par des infractions révélées par les forces de sécurité elles-mêmes, représente la deuxième source principale. S'y ajoute l'accès à des sources administratives via des logiciels de rédaction des procédures de police et de gendarmerie. Ces dernières n'incluent pour le moment que les infractions non routières, procès-verbaux, escroqueries (plateforme Thesee) et fraudes à la carte bancaire (plateforme Perceval) ainsi que les procès-verbaux électroniques.

A partir de ces sources, le SSM-SI élabore trois bases statistiques (infractions, victimes et mis en cause) qui offriront bientôt 10 ans d'historique et différents niveaux géographiques, du niveau national au niveau infra communal. Les travaux en cours, notamment avec l'accès aux noms et prénoms des victimes pour les faits enregistrés par la gendarmerie, permettront d'étudier, par exemple, les phénomènes de réitération, de multi-victimation et de récidive, du signalement des contenus internet suspects, des violences intrafamiliales et des atteintes aux biens. Les projets d'accès à des sources administratives sont nombreux et vont continuer à croître en 2025 avec les travaux d'appariements menés sur le Code statistique non signifiant.

Après cet état des lieux, **le service statistique du ministère de la Justice (SSER) a présenté l'enquête sur la Justice en France.** Il s'agit d'un nouveau dispositif permettant de mesurer l'image de la justice et des experts judiciaires, grâce au recueil de la satisfaction des personnes envers la justice à travers l'expérience judiciaire des usagers et de l'étude des non-recours à la justice. Au total, 25 000 personnes seront interrogées soit en multimode soit uniquement via Internet. En parallèle, le SSER a évoqué un projet ponctuel qui vise à mieux comprendre les trajectoires pénales, scolaires et professionnelles des jeunes ayant eu affaire à la justice, en attendant la mise en place du panel des jeunes.

Les utilisateurs ont ensuite exprimé leurs attentes et besoins en données statistiques. Ainsi, Camille Hémet de Paris School of Economics (PSE) a souligné l'importance pour la recherche quantitative de disposer, avec une profondeur historique, une fréquence et un niveau de détail suffisants, de données sur les administrations en charge de la sécurité et de la justice, sur les faits et les affaires elles-mêmes mais également sur les victimes, ainsi que sur l'activité des professionnels de la justice et de la sécurité intérieure. Elle a également relevé la nécessité de réaliser des appariements entre différents systèmes d'information, y compris avec d'autres administrations que celles de la Sécurité intérieure et de la Justice, et s'est interrogée

sur la manière dont on pourrait lever les verrous légaux qui empêchent de réaliser certains appariements pourtant essentiels. Une information complète sur les procédures aiderait les utilisateurs dans leurs démarches.

Après avoir indiqué l'importance de l'accès aux données quantitatives pour mener à bien sa mission de contrôle du maniement des deniers publics, du paiement des impôts et des dépenses, Nathalie Casas, de la Cour des Comptes, a regretté la complexité des données en matière de délinquance, très liée à l'organisation administrative et aux méthodes de travail cloisonnées. Elle a néanmoins salué une prise de conscience et un changement d'échelle radical au sein des administrations sur ce sujet.

Plusieurs interventions ont ensuite souligné la richesse des éléments de connaissance déjà produits mais ont regretté la couverture insuffisante des champs. C'est le cas de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales qui ne peut disposer d'éléments sur le coût des polices municipales pour des raisons juridiques. Un aspect que le président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme a également regretté. Il a appelé à étendre les dispositifs existants, en particulier des enquêtes de victimation aux départements de Mayotte et à la Nouvelle-Calédonie, à suivre les dépôts de plaintes, notamment pour viol, à inclure les mineurs dans les enquêtes sur leur expérience judiciaire, et à s'intéresser aussi aux sociétés privées chargées de la sécurité. Delphine Colin, de la CGT, a souligné pour sa part l'importance de la prise en compte dans les travaux futurs de la question des violences sexuelles au travail. Une comparaison internationale a ensuite été évoquée, notamment avec le dispositif statistique sur la délinquance aux Etats-Unis pour souligner sa performance au niveau local, bien moindre au niveau fédéral.

Les services statistiques des ministères de l'Intérieur et de la Justice ont expliqué les difficultés auxquelles ils sont confrontés par l'indigence et la complexité des systèmes d'information existants et par la faiblesse de la culture d'évaluation des politiques publiques qui obère l'accès aux sources statistiques nécessaires.

À la suite de ces échanges éclairant l'avis de moyen terme n°6, **un suivi de l'avis** a été adopté, qui souligne en préambule l'impact sur les conditions de vie, la santé et l'éducation des citoyens d'une meilleure compréhension du phénomène de la délinquance, et par conséquent, le besoin d'une mise à disposition de données statistiques fiables et régulières. Prenant acte du travail accompli, la commission souligne les zones d'ombre qui perdurent néanmoins, notamment sur les effectifs des acteurs de la sécurité et de la justice, de leurs conditions d'emploi et de travail et des trajectoires des personnes suivies après la mise en œuvre de travaux d'intérêt général ou de détention à domicile sous surveillance électronique. La commission préconise l'expertise et l'intégration des données actuellement gérées par des systèmes d'information non interconnectés afin de permettre une évaluation satisfaisante des politiques publiques dans ce domaine, au travers notamment de la mesure de la récidive. Elle demande à être tenue informée des premiers résultats issus des nouveaux dispositifs en cours.

Trois **demandes d'avis en opportunité** ont été examinées. Elles concernent les enquêtes suivantes :

- Panel d'élèves entrés en 6^{ème} en 2023 (DEPP)
- Panel d'observation des pratiques et conditions d'exercice en médecine générale (DREES)
- Enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (SSM-SI)

Enfin, **deux demandes d'accès à des sources administratives** au titre de l'article 7 bis de la loi de 1951 ont été adoptées :

- De la DREES – SSM du ministère de la Santé et de l'accès aux soins vers les données détenues par la Direction générale de l'enseignement supérieur – Aglae
- Du SIES – SSM du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche vers les données sur les personnels détenues par le Service des retraites de l'État